



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-25

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 30/07/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 17/06/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, BILLET Mathias, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procuration : CAPELLI Jean-Claude

Absent : MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : LAHO Andréa

01 – SIEA : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLIC DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (RODP)

Mr le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'a pas été actualisé depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des syndicats d'électricité, tels que le syndicat d'électricité auquel la commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

Mr le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002.409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité. Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Mr le Maire fait part du courrier du Président du Syndicat Intercommunal d'électricité de l'Ain :

- Proposant aux communes de percevoir pour leur compte, le montant de la redevance
- Précisant que la totalité de cette redevance sera restituée à la commune

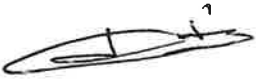
Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260803-DEL2026-25-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2026

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

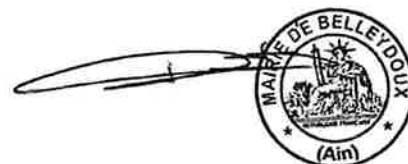
ADOpte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

CHARGE le syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain d'assurer, pour le compte de la commune, la perception des montants correspondants.

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u>	
7.10 - Actes financiers divers	
<u>Mesures de publicité :</u>	
☒	Télétransmis le 03/08/2026
☒	Affichée le 03/08/2026
☒	Certifiée exécutoire le 03/08/2026
 Le Maire	
	
Pascal COURTOIS	

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260803-DEL2026-25-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2026

Acte à classer

DEL2026-25

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-08-03T16-07-42.00 (MI271627022)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260803-DEL2026-25-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : SIEA MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (RODP)

Date de décision : 03/08/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : DEL-2026-25.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/08/26 à 16:07

Par COURTOIS Pascal

Transmis

Date 03/08/26 à 16:07

Par COURTOIS Pascal

Accusé de réception

Date 03/08/26 à 16:12

